

Faits

saillants 2004-2005

Parmi les réalisations de la Régie en 2004-2005, des événements se démarquent et méritent d'être mis à l'avant-scène.

Le soutien aux enfants, une mise en place réussie

Le gouvernement québécois a confié à la Régie des rentes du Québec au printemps 2004 l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants (CIRSE), qui a pris effet le 1^{er} janvier 2005. La Régie a su relever ce défi avec succès.

Cette mesure permet à tous les parents ayant un enfant à leur charge de moins de 18 ans, de recevoir un paiement de soutien aux enfants. Le montant est calculé en fonction du nombre d'enfants, du revenu familial et de la situation conjugale.

Le CIRSE remplace et bonifie les trois mesures suivantes :

- Les prestations familiales (allocation familiale et allocation pour enfant handicapé) ;
- Le crédit d'impôt non remboursable pour enfant à charge ;
- La réduction d'impôt à l'égard de la famille.

Pour l'année financière 2005-2006, les sommes versées aux familles bénéficiaires sont évaluées à 1 976 millions de dollars, comparativement aux 532 millions de dollars versés en 2003-2004 en prestations familiales. En raison de l'universalité de la mesure, on compte maintenant 852 000 familles bénéficiaires au lieu de 496 000 dans l'ancien programme d'allocation familiale.

Des prestations assurées aussi loin qu'en 2055

Le Régime de rentes du Québec demeure en bonne santé financière et il pourra assurer le paiement des prestations aussi loin qu'en 2055. C'est ce que confirme la plus récente analyse actuarielle au 31 décembre 2003. L'analyse actuarielle, produite tous les trois ans, renseigne sur l'évolution financière du Régime et, au besoin, permet de revoir son financement ou certaines de ses dispositions. Il ressort de celle de 2003 :

- Que d'ici 2020, la hausse récente du taux de cotisation permettra l'accumulation d'une réserve importante ;
- Qu'à long terme, le Régime subira des pressions en raison notamment de l'allongement de la durée de la retraite et de la diminution de la population en âge de cotiser ;
- Qu'en 2042, alors que le nombre de retraités aura plus que doublé, les prestations excéderont les cotisations et les revenus de placement ; le Régime commencera donc à utiliser une partie de la réserve pour payer les prestations.

Des services électroniques adaptés aux besoins et aux attentes des citoyens

Clic Revenu : un accès simplifié

La Régie des rentes du Québec et Revenu Québec se sont associés pour offrir une procédure d'identification qui permet à leurs clients respectifs d'avoir accès aux services électroniques des deux organismes avec un même identifiant. Le 8 février 2005, « Clic Revenu » voyait le jour ! C'était la porte d'entrée qui permettait à la Régie de faire confirmer par Revenu Québec l'identité du client à partir d'un code d'utilisateur et d'un mot de passe.

Il s'agit là d'une belle initiative de services intégrés répondant aux besoins et aux attentes des citoyens, qui s'inscrit dans la foulée des orientations gouvernementales. De plus, l'expertise acquise par ce partenariat est mise à profit pour trouver une solution qui permettrait l'utilisation d'un seul identifiant, et ce, pour tous les ministères et organismes.

Le relevé de participation en ligne

La Régie a été l'un des premiers organismes gouvernementaux à offrir des services électroniques personnalisés. Dans cette lignée, elle a enrichi les services de netRégie en offrant au citoyen la possibilité de consulter son relevé de participation en ligne. Ce moyen lui permet dorénavant d'accéder facilement à son relevé, au moment qui lui convient, notamment pour planifier sa retraite.

Un nouvel outil d'apprentissage, ÉducRetraite

Répondant à sa mission éducative en vue de promouvoir l'autonomie financière à la retraite, la Régie a produit, en partenariat avec Question Retraite, ÉducRetraite, un outil d'apprentissage en ligne consacré à la planification financière de la retraite. Ayant pour thème le voyage, ÉducRetraite initie l'utilisateur aux principales étapes à entreprendre pour bénéficier des avantages d'un bon plan de retraite. En effet, les différents modules présentent de façon simple et dynamique l'information essentielle pour mieux comprendre les diverses sources de revenu à la retraite et être capable de mettre en œuvre soi-même son plan de retraite.

Un soutien accru aux régimes à prestations déterminées

L'environnement dans lequel évoluent les régimes de retraite à prestations déterminées s'est profondément modifié ces dernières années. Les récents événements des marchés financiers, caractérisés par une baisse simultanée des taux de rendement et des taux d'intérêt, ont contribué à une dégradation de la situation financière de plusieurs régimes. Cette situation a donné lieu à un débat public sur l'avenir du financement de ces régimes.

Le ministre Claude Béchard a confié à la Régie des rentes du Québec le mandat de mener, avec le concours des différents acteurs intéressés, une réflexion sur :

- Les conditions à privilégier pour un sain financement des régimes de retraite ;
- Un nouveau cadre de financement qui allie sécurité des prestations et flexibilité pour les entreprises ;
- Les moyens à prendre pour permettre aux régimes en déficit de solvabilité de faire face à la conjoncture actuelle.

Le RRS, un régime de retraite sur mesure pour les PME

La Régie a amélioré en 2004 le régime de retraite simplifié (RRS) afin de permettre aux entreprises de toute taille, notamment les PME, d'offrir un véritable régime de retraite à leurs employés. Ce nouveau régime, plus souple et plus simple, est facile à implanter et à administrer. Ainsi, la Régie vise à élargir la couverture des régimes privés de retraite à un plus grand nombre de travailleurs.

La promotion est assumée en grande partie par les établissements financiers et les conseillers en rentes collectives alors que la formation est assurée par le Regroupement des consultants en avantages sociaux du Québec. C'est un exemple réussi de partenariat avec le milieu privé de la retraite, qui a permis de développer et d'offrir un produit mieux adapté aux besoins des différentes clientèles visées.

Une gestion plus performante des fonds

La Régie, en collaboration avec la Caisse de dépôt et placement du Québec, a révisé en mai 2004 la politique de placement du fonds du Régime de rentes du Québec afin de l'adapter à la situation financière du Régime. La principale modification touche la répartition des différentes catégories de placement composant le portefeuille. Cet ajustement permet d'améliorer le rendement attendu tout en diminuant le risque global du portefeuille. Cette révision a été inspirée des tendances récentes en matière de gestion du capital et de répartition de l'actif. En définitive, cela permet d'assurer une gestion plus efficace des sommes déposées à la Caisse de dépôt, ce qui contribue à la pérennité du Régime.